Publié le 28/09/2026

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 085-200059079-20260917-D09_08_2026-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 17 septembre 2026 à 19:30

En exercice : 33
Présents : 29
Excusés : 3
Absents : 1

Date de la convocation :
10/09/2026

Président de séance :
Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
Albert CORNUAU

N° interne de l'acte :
D09_08_2026

jeudi 17 septembre 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les lavandières _ La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :
Blandine BEAUPERIN, Alexandra BITEAU, Mélanie CHARPENTREAU, Albert CORNUAU, Béatrice COULON, Oriane COUTAND, Laurent DESNOUHES, Emilie DURAND, Laurent GABORIT, Bernard GUILLOTEAU, Nadège HOEPPE, Stéphanie JEUNOT, Flavie LIAIGRE, Pédro MARTINEAU, Frédéric MOUSSET, Anne-Marie PAILLAT, Johann PASQUEREAU, Florian PELATAN, Marie-Christine PROUST, Hervé PUAU, Simon RAMPILLON, Charlène RANTIERE, Sylvie RAUTURIER TEILLET, Julie RIBARDIERE, Christian RIGAUDEAU, Raphaël ROTURIER, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Adeline YVAI-NURDIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Yannick CLERCQ (donne pouvoir à : Florian PELATAN), Nicolas STEENO (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY)

Membres excusés
Laurent BALDOVINI,

Membres Absents :
Sandrine VIGNIAL

Amortissement d'un véhicule acquis par la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux règles d'amortissement des immobilisations des communes ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Considérant que les communes de plus de 3 500 habitants sont soumises à l'obligation d'amortissement de leurs immobilisations, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2026 aux durées d'amortissement des immobilisations de la commune et prévoyant que la durée d'amortissement pour les véhicules d'occasion sera décidée par délibération en fonction de l'année de mise en service du véhicule, de son kilométrage et de son prix d'achat ;

Considérant que la commune a acquis un véhicule destiné aux besoins de ses services ;

Monsieur le Maire indique que la collectivité a procédé à l'acquisition d'un véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Nature : camion benne
- Marque et modèle : Renault/ benne alu 2.3 130 cv - Master
- Kilométrage : 42 000 km
- Date d'acquisition : 04/08/2026
- Montant : 36 494.76 €
- Compte d'imputation : 215731

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose :

- De fixer à **8 ans** la durée d'amortissement du véhicule camion benne acquis par la commune.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 085-200059079-20260917-D09_08_2026-DE

- D'appliquer cette durée à compter de la date d'acquisition du véhicule.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire.
Vote : unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Pour extrait certifié conforme
Fait à Sèvremont
Le Maire Jean-Louis ROY

MAIRIE DE SEVREMONT 85700

Le Secrétaire de séance,

Albert CORNUAU